

**ANNEE 2024**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 4 NOVEMBRE 2024**

Délibération n°

**2024081**

Date de convocation : 25/10/2024

Date d'affichage : 07/11/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	17
Pouvoirs	:	6
Nombre de votants	:	23

Vote : 23  
Pour : 23  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Adopté à l'unanimité**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le

ID : 064-216401000-20241104-2024081-DE

**S<sup>2</sup>LO**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 novembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 octobre 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Mikel AMILIBIA, Jean-Baptiste HALTY, Arnaud PAVLOVSKY.

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECART, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Guénaël LE CAM, Laure TREMOUILLE, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Arnaud PAVLOVSKY), M. Marc PERRIER (pouvoir à Mme Guénaël LE CAM), Mmes Céline FAYS (pouvoir à M. Cédric BRESAC), Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Maud BARRAL (pouvoir à Mme Valérie RECART), Sylvie ITHOURRIA (pouvoir à Mme Valérie ETCHART).

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**O.J n°10 : Plan de financement pour le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour la création d'une cour « oasis »**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Dans une démarche de renaturation des espaces, il est prévu sur l'année 2025, la création d'une cour « oasis » à l'école maternelle communale. Les cours oasis ont plusieurs avantages pour lutter contre les défis urbains tels que les îlots de chaleur ou la gestion inefficace de la ressource en eau.

Outre les bienfaits qu'elles apportent au bien-être des enfants, elles représentent des aménagements propices au développement et à la préservation de la biodiversité, en végétalisant des espaces autrefois bitumés pour les transformer en îlots de fraîcheur et en permettant une meilleure absorption et récupération des eaux de pluie

Ce projet a été mené, en concertation avec les équipes pédagogiques qui interviennent à l'école (corps enseignant et service enfance-jeunesse).

Pour permettre sa concrétisation sur l'exercice 2025, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal, de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, comme détaillée dans le plan de financement ci-après :

## Création d'une cour oasis

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montants HT	Nature des recettes	%	€
INSTALLATION DE CHANTIER	3 500€	Subvention Agence de l'Eau	50	36 616.25€
TRAVAUX D'AMENAGEMENT	29 562.50€			
TRAVAUX DE PLANTATION	13 650€			
MOBILIER FIXE	13 300€			
CLOTURE	6 020€			
POTAGER	7 200€			
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>73 232.50€</b>	Autofinancement de la commune	50	36 616.25€
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>73 232.50€</b>	<b>TOTAL RECETTES HT</b>		<b>73 232.50€</b>

Le Conseil municipal,

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au taux maximum de 50%.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives permettant de faire aboutir cette demande de subvention.

Fait à Bassussarry le 4 novembre 2024.

Le Maire,

**Michel LAHORGUE**

